

6 MARS 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 6 mars 2023 à 19h à la Salle du Conseil du 1, 8^e Rang, St-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron, pro maire
Monsieur Herman Dumont, conseiller
Monsieur Maurice Gagnon, conseiller
Monsieur Jimmy Richard, conseiller
Madame Francine Michaud, conseillère
Monsieur Donald Harrisson, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Madame Julie Vignola, Directrice générale et Greffière-trésorière étant absente, madame Mélanie Dubé est nommée secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jocelyn Bergeron, pro maire.

2023-03-035 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été transmise;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le pro maire a fait lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Michaud

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point (Varia) ouvert.

ADOPTÉE

2023-03-036 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Maurice Gagnon

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 6 février 2023.

ADOPTÉE

2023-03-037 APPROBATION DES COMPTES PAYER POUR LA PÉRIODE DU 01-02-2023 AU 28-02-2023

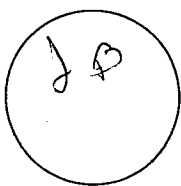
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale, madame Julie Vignola;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jimmy Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'approuver les comptes payer pour la période du 01 au 28 février 2023.

ADOPTÉE



6 MARS 2023

2023-03-038 RÈGLEMENT 2023-101 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES COMPTENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 FIXANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du règlement des taux de taxation 2023 taxation générale et services municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Maurice Gagnon

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'accepter le taux de taxation 2023.

ADOPTÉE

2023-03-039 APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE LA MATANIE DU SERVICE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jimmy Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'approuver le projet de modification de l'entente de délégation de compétence à la MRC de la Matanie du service incendie.

ADOPTÉE

2023-03-040 PROJET DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS DE L'EST DU QUÉBEC

REJET DE LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES DANS L'EST DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Herman Dumont

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

De demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuel dans l'Est du Québec.

ADOPTÉE

2023-03-041 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2019 À 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Maurice Gagnon

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

6 MARS 2023

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré au négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenus dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la programmation no ci-jointe et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvées par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

2023-03-042 DÉLÉGATION COMPÉTENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Michaud

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE La municipalité délègue la compétence en matière de transport collectif à la MRC de la Matanie.

ADOPTÉE

2023-03-043 DÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Vignola nous a remis sa démission prenant effet le 9 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Herman Dumont

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'accepter sa démission.

ADOPTÉE

2023-03-044 APPEL À LA CANDIDATURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a plus de directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jimmy Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'envoyer un avis à la population pour un appel à la candidature au poste de directrice générale.

ADOPTÉE



6 MARS 2023

2023-03-045 ACHAT D'UN ESCABEAU**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a besoin d'un escabeau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jimmy Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'en faire l'achat.

ADOPTÉE**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le pro maire répond aux questions.

2023-03-046 LEVÉE DE LA SÉANCE

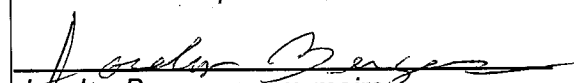
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Michaud

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

QUE la séance soit levée à 19h35.**ADOPTÉE**

JOCELYN BERGERON
Pro-Maire_____
MÉLANIE DUBÉ
Secrétaire d'assemblée**Approbation des résolutions**

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron, pro maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



Jocelyn Bergeron, pro maire